

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ST LAGER BRESSAC

Séance du : 28.01.2025

Date de la convocation 21.01.2025 Date d'affichage 29.01.2025

Envoyé en préfecture le 11/02/2025  
Reçu en préfecture le 11/02/2025  
Publié le  
ID : 007-210702601-20250211-D\_202502\_3-DE

**DELIBERATION N° 3-2025**

Objet de la Délibération : **Usage Salle Animation Hebdomadaire**

*L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-huit janvier à dix-neuf heures trente*, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de A. BERNARD

Présents : ASCARI S. / LEOUZON P. / ROUSSON L. / STOFFT N. / VINCENT J. / PELLEGRIN R. / BARDINE L. / RIOU J. / GRANDJEAN L. / TEILHAS-BALME V.

Excusés : CHEVAT L. / BAUDRAND M.

| <i>Afférents au Conseil Municipal</i> | <i>En Exercice</i> | <i>Ont pris part à la Délibération</i> |
|---------------------------------------|--------------------|--|
| 15                                    | 13                 | 11                                     |

Les élus en charge de la Commission Associations rappellent que la salle polyvalente est utilisée en semaine par plusieurs associations.

- ✓ Délibération du 28 février 2017 participation forfaitaire aux charges d'entretien 100 €
- ✓ Délibération du 20 octobre 2022 participation forfaitaire aux charges d'entretien 150 €

Au vu de la forte augmentation de ces charges, les élus proposent d'augmenter ce montant à 200 € / an.  
Conditions de facturation : associations utilisant la salle polyvalente de façon pluri-hebdomadaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal

- ✓ Approuve cette décision et ce nouveau tarif, à savoir 200 €/an.
- ✓ Charge le maire de signaler cette décision aux associations concernées
- ✓ Charge le maire d'appliquer cette nouvelle tarification à partir de janvier 2025

Alain BERNARD  
Maire de SAINT LAGER BRESSAC



Ainsi fait les jours, mois et an ci-dessus indiqués.  
Ont signé au registre les membres présents  
Pour copie certifiée conforme,